

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme POPARD - Mme GAUTHIE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Installations thermiques et aérauliques de la Ville : gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché passé entre la Ville et la société CIE Dupaquier Sarl - Avenant n°1

M. DUPIRE, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal m'a autorisé à confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau spécialisé pour aider la Ville dans le suivi du marché passé avec la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation du parc de ses installations thermiques et aérauliques.

Dans ce cadre, le marché n° 2009 0379 a été attribué à la société CIE Dupaquier Sarl, domiciliée au 16 rue Philibert Guide, 71 100 Chalon-sur-Saône, pour un montant annuel de 66 328,96 € TTC au titre de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle n°2. La tranche ferme consiste en :

- la vérification et le contrôle de la facturation des postes P1, P2, et P3,
- l'organisation et l'animation des réunions de suivi du contrat,
- la mise en place et le suivi des indicateurs.

La tranche conditionnelle n°2 comprend :

- la recherche d'améliorations continues afin d'optimiser la gestion du contrat,
- le contrôle sur site des prestations P1, P2, P3,
- le suivi technique des tranches de travaux.

L'évolution de l'organisation au sein de la Direction Architecture, Bâtiments et Ateliers conduit à confier à l'assistant à maîtrise d'ouvrage les prestations complémentaires suivantes :

- l'assistance pour le suivi des travaux,
- la préparation des avenants portant sur toutes les modifications à apporter au contrat initial,
- l'assistance à la préparation du budget.

Le coût de ces prestations est évalué à 7 176,00 € TTC par an.

C'est pourquoi, il est proposé de conclure un avenant n°1 au marché n° 2009 0379 notifié le 28 juillet 2009 et passé avec la société CIE Dupaquier Sarl dans les conditions suivantes :

- montant annuel du marché initial (TF et TC2) : 66 328,96 € TTC
- montant annuel de l'avenant n°1 : 7 176,00 € TTC
- montant annuel total du marché : 73 504,96 € TTC.

Le présent marché est valable depuis le 29 juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010. Il est renouvelable, par reconduction expresse sur décision du pouvoir adjudicateur, par période d'un an, puis pour une période complémentaire de six mois, afin de clôturer les comptes du marché de maintenance, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder le 31 décembre 2016.

Les autres dispositions afférentes au marché de base restent inchangées.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'établir un avenant n° 1 au marché conclu avec la société CIE Dupaquier Sarl pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'aider la Ville dans le suivi de la gestion énergétique, de la maintenance et de la rénovation de ses installations thermiques et aérauliques dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 3 - dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010 et à inscrire aux budgets suivants.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 DEC. 2010



PUBLIÉ LE 27.12.2010